

Listes de discussion

mercredi 15 juin 2005, par [manu](#)

Comment demander la création d'une liste de discussion, quel est l'avantage des listes et comment en faire la demande ?

Qui peut demander l'ouverture d'une liste de discussion ?

- Toute **association adhérente** peut demander l'ouverture d'**une ou plusieurs** listes de discussion
- Le logiciel utilisé est [SYMPA](#) (acronyme de Système de Multipostage Automatique).
- Le nombre d'abonnés et la fréquence des envois **ne sont pas limités a priori**, cependant les limites peuvent être imposées par la puissance de notre serveur. [[1](#)]

Pourquoi demander l'ouverture d'une liste ?

Si vous vous posez cette question, commencez par lire notre [documentation](#). En particulier [si vous ne savez pas à quoi ça sert](#), ni pourquoi [il vaut mieux utiliser une liste SYMPA](#) que le carnet d'adresses de votre courrielleur.

Comment faire en pratique ?

1. Allez sur l'url <https://sympa.le-pic.org>
2. Cliquez sur le bouton Connexion (en haut à droite)
 - Entrez votre adresse de courrier électronique
 - Entrez votre mot de passe, ou si vous n'avez pas de compte cliquez sur "Première fois".
3. Lorsque vous serez connecté, cliquez alors sur le bouton "Créer une liste"
4. Remplissez le formulaire. En particulier, le champ description de la liste est important, car il permettra aux autres personnes de savoir à quoi sert la liste...
5. Les administrateurs du PIC reçoivent notification de votre demande, ils y répondront quelques jours plus tard...
6. Connectez-vous à nouveau avec votre adresse électronique et votre mot de passe, vous verrez que vous pouvez configurer la liste en cliquant sur les différents boutons proposés.
7. Il est temps de prévenir vos adhérents, afin d'avoir quelques abonnés pour démarrer...

Notes

[[1](#)] Pour une liste de taille importante (plus de 5000 membres) il est prudent d'en discuter avec les administrateurs du PIC